



Club FFA N°033131

FORMULAIRE D'ADHESION

SAISON 2025 - 2026

1^{ère} adhésion Renouvellement

Pièces à fournir dans les 15 jours :

- Les deux pages de ce formulaire complété, daté et signé.
- **Adhérents non licenciés FFA** : Un certificat médical datant de moins de 3 ans. L'assurance individuelle couvrant les dommages est incluse dans le tarif d'adhésion, possibilité de souscrire une garantie complémentaire moyennant supplément (*se rapprocher des membres du bureau pour plus d'infos*).
- **Adhérents licenciés FFA** : sur l'espace « licencié » du site Internet FFA, compléter la demande de licence (pour les nouveaux licenciés un lien sera envoyé par mail). Attention **prendre la licence ATHLE RUNNING LOISIRS** et renseigner le **Parcours Personnel de Santé** en visionnant toutes les petites vidéos.

L'assurance est incluse dans la licence, elle couvre la pratique de l'Athlétisme sous toutes ses formes avec participation à des compétitions, il est donc important de **ne pas cocher** la case « je refuse de souscrire à L'Assurance Individuelle Accident et Assistance ».

NOM

Prénom

Né(e) le / /

Sexe : F M

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe / Portable : Email :

Personne à contacter en cas d'urgence (nom et téléphone) :

En cas d'accident sur le lieu de séance, informer le coach qui contactera la Présidente du club.

Adhérent(e) NON licencié(e)

Adhérent(e) licencié(e) - N° Licence

Certificat médical (validité <3 ans), date :

Parcours Personnel de Santé FFA renseigné le :

Garantie complémentaire OUI NON Assurance Individuelle FFA

Horaires des séances

| | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|---------------------------|----------------------------|--|---|---|--|-------------------------------------|
| MARCHE NORDIQUE | 9h30 - 11 h Canéjan * | | 9h30 - 11 h Mandavit 18h - 20h entraînements Mandavit | | 9h30 - 11 h Mandavit | |
| RUNNING | 18h30 - 20h Running | 18h30 - 20h Running entraînements | 18h30 - 20h PPG ** | 18h30 - 20h Running entraînements | | 10h - 12h Running (trail) *** |
| ENTRETIEN CORPOREL | | 14h - 15h Gym douce 15h30 - 16h30 Gym d'entretien | | 9h30 - 11h Gym Renfo musculaire | 14h - 15h Stretching 18h30 - 20h Gym Cond. Phy. | |
| PILATES | 17h - 18h 18h30 - 19h30 | 18h30 - 19h30 | | | | |

Les séances de running ont lieu à Mandavit, les séances en salle au parc de la Tannerie.

* à Mandavit en septembre / ** Préparation Physique Générale réservée aux runners / *** pas de séance un samedi par mois

Association Loi 1901 n°W332014188 - 139 rue de la Croix de Monjous- Tel 06.21.83.06.80

Email : secretariat@athle-sante.fr Site : www.athle-sante.fr

Tarifs pour la saison 2025 - 2026

Cotisation de base pour une activité 210€

Majoration pour une ou plusieurs activités supplémentaires : 30 €

Licence FFA - obligatoire pour le running : 48 €

MONTANT A REGLER

| Activité(s) choisie(s) | |
|------------------------|--------------------------|
| MARCHE NORDIQUE | <input type="checkbox"/> |
| RUNNING | <input type="checkbox"/> |
| ENTRETIEN CORPOREL | <input type="checkbox"/> |
| PILATES | <input type="checkbox"/> |

Modes de paiement

- Virement à partir du 01/09/25** (indiquer NOM, Prénom, objet)
IBAN FR76 1330 6000 1200 0905 6863 378 – BIC AGRIFRPP833
- Chèques bancaires** : seul le paiement par chèques bancaires peut être fractionné.
Nombre de chèques (7 chèques maximum) :
A encaisser au mois de: 09 10 11 12 01 02 03 04
- Chèques vacances** : montant majoré de 5% pour les frais administratifs.
- Espèces** : paiement en 1 seule fois.

ASG accepte les dons, ceux-ci sont déductibles des impôts.

Communication

- **WhatsApp « INFO BUREAU ASG »** : groupe WhatsApp pour toute information aux adhérents. Par souci de lisibilité, seuls les administrateurs (membres du bureau) peuvent poster des publications.
J'accepte ce mode de communication : OUI NON
- **Droit à l'image** : Le (la) soussigné(e) autorise le club à utiliser son image sur tout support destiné à la promotion des activités du Club, à l'exclusion de toute utilisation à titre commercial : OUI NON
- **RGPD** : (loi du 25 mai 2018) : Le (la) soussigné(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche d'inscription.

Date et signature